

### **COMPTE RENDU DE REUNION**

**SERVICE: CONSEIL DE VIE SOCIALE** 

Date: Mardi 1er octobre 2024

Numéro du compte rendu: 3

Rapporteur: Audrey PITHON

### **PRÉSENTS:**

- Mme ANGEBAULT Marie-Paule
- Mr DELAUNAY Gérard,
- Mme DELAUNAY Jeanne,
- Mr MAUGET Henri,
- Mme ONILLON Marilyne,

- Mme GATE Marie-Line,
- Mme GOURDON Marie-Thérèse,
- Mme IZZY Sylvia,
- Mme BOUVIER Alexandra,
- Mr POIRIER Jean-François,
- Mme PITHON Audrey

### **ABSENTE:**

- Mr BARANGER Christiane,
- Mme MARTIN Dominique,
- Mme DILLE Annabelle.

### A l'ordre du jour :

- 1 Fiches d'évènements indésirables
- 2 Retour sur la mobilisation « Les Vieux Méritent Mieux »
- 3 Questionnement éthique en lien avec le Covid
- 4 Informations sur les directives anticipées
- 5 Rideaux dans les chambres
- 6 Questions diverses

Pour débuter la réunion, Mme Marie-Line GATE, Gouvernante au sein de l'EHPAD, informe que cette réunion CVS sera sa dernière puisqu'elle part en retraite à la fin de l'année après 40 années travaillées au sein de l'EHPAD NOTRE DAME DE BON SECOURS.

### 1 – Fiches d'évènements indésirables

Vous trouverez en pièce-jointe le récapitulatif des fiches d'EVI depuis la dernière réunion soit le 25/06/2024 avec les conséquences et les actions mises en place pour éviter ces évènements.

### 2 - Retour sur la mobilisation « Les Vieux Méritent Mieux »

Plus de 40 000 personnes mobilisées pour améliorer l'accompagnement du Grand âge contre 20 000 l'année dernière. Mr Jean-François Poirier indique qu'il est très satisfait de la mobilisation qui a eu lieu dans notre établissement et remercie les salariés, les résidents, les familles, les bénévoles ...

Depuis cette mobilisation, la Commission des affaires sociales du Sénat a publié ce 25 septembre 2024, les conclusions très attendues de la mission d'information intitulée « EHPAD : un modèle à reconstruire ». Ce rapport fait le point sur les défis financiers et humains auxquels notre secteur est confronté, tout en proposant des réformes structurelles essentielles pour assurer un avenir pérenne aux Ehpad : cf. pièce-jointe avec un bilan des points essentiels.

Pour le moment, nous ne voyons aucun impact sur le terrain et espérons que cela changera rapidement.

### 3 - Questionnement éthique en lien avec le Covid

Les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) indiquent qu'un déploiement d'une démarche de questionnement éthique est à réaliser au sein des établissements.

Le questionnement éthique vise à faciliter une réflexion et une prise de décision « juste » dans des situations où il existe un ou plusieurs conflits de valeurs. Ces conflits peuvent surgir :

- entre résident(s) et professionnels,
- entre proches et équipe,
- entre professionnels (difficultés de positionnement d'une partie de l'équipe),
- entre résidents (rejet d'un patient par un groupe par exemple),
- entre deux principes de droit : lorsque deux règles ou principes de droits entrent en contradiction,
- entre droit et contraintes organisationnelles.

Au sein de l'EHPAD Notre Dame de Bon Secours, nous nous posons très souvent ce type de question au cours de réunions, transmissions ... mais sans avoir aucune traçabilité. Nous pensons donc mettre en place un registre de Questionnement éthique pour tracer ces questions, favoriser leur analyse, définir les orientations et conserver l'historique des réflexions.

Nous décidons également d'inclure ce point à l'ordre du jour des réunions CVS pour pouvoir avoir le point de vue des familles.

Voici un exemple de questionnement éthique que nous nous sommes posé début septembre avec les cas de Covid au sein de l'établissement.

- La première question que nous nous sommes posées était : « Doit on tester tous les résidents ou seulement ceux symptomatiques ? ». En effet, ce test est tout de même invasif pour les personnes, de plus les résidents sont, pour la plupart, vaccinés. Nous avons donc décidé que nous ne testerons que les résidents présentant des symptômes.
- La deuxième question était : « Doit on confiner ou non l'établissement ? ». Pour ne pas isoler les résidents, nous avons décidé d'isoler seulement les personnes positives et de laisser les proches libres de leur rendre visite ou non. Si oui, nous leur mettions à disposition l'équipement nécessaire. En ce qui concerne le quartier de l'Instant et sachant que nous ne pouvons isoler les résidents présents, nous avons décidé de confiner ce quartier mais d'autoriser également les visites aux familles le souhaitant avec la mise à disposition également du matériel nécessaire.

Lors de ces questionnements, nous réfléchissons en équipe pluridisciplinaire (soignants, cadre, médecin coordonnateur, psychologue, agents ...) pour trouver la meilleure solution possible pour le bien être des résidents.

### 4 - Informations sur les directives anticipées

Les directives anticipées sont un document écrit qui permet à une personne d'exprimer ses volontés concernant les traitements ou actes médicaux qu'elle souhaite poursuivre, limiter, arrêter ou refuser, pour le jour où elle ne peut plus le faire elle-même.

Ce sujet est évoqué avec les familles et le résident lors de l'entrée dans l'établissement mais très peu en réalise. En effet, le moment est peut-être trop précoce pour discuter de cela car il y a déjà beaucoup d'informations à intégrer.

Nous souhaitons donc, par le biais du CVS, vous sensibiliser à l'importance de compléter ces directives anticipées pour les résidents mais aussi pour les familles, les salariés ... Il parait important de pouvoir exprimer nos volontés pendant que nous le pouvons et cela pourra être un soulagement pour notre entourage le jour où elles devront servir.

Vous trouverez donc en pièce-jointe un formulaire que nous vous invitons à lire aussi bien pour les résidents en bonne ou moins bonne santé que pour vous. Nous vous invitons à prendre le temps d'en parler avec votre parent et/ou proche et de compléter ce formulaire avec eux. Une fois complété, nous vous remercions de nous communiquer ce formulaire où si vous préférez à une autre personne (cf. informations « Où conserver vos directives ? » dans le formulaire joint).

### 5 - Rideaux dans les chambres

Mr Poirier informe que les rideaux présents dans les chambres sont abimés. Nous nous sommes posés la question de les remplacer ou de faire poser des films solaires occultants à la place pour éviter qu'il fasse trop chaud l'été. Les tarifs sont semblables que ce soit rideaux ou films. Nous avons donc demandé à certains salariés et résidents ce qu'ils en pensaient. Nous demandons également aux membres de ce CVS leur point de vue à ce sujet. Il y a du pour et du contre pour chacune des propositions. Après discussion, nous statuons que la génération présente au sein de l'établissement est encore sensible aux rideaux. Nous validerons donc le devis CREATISS pour une pose des rideaux au premier trimestre 2025.

### 6 – Questions diverses

### > Accès devant l'établissement et au parc

Une famille nous a fait part de son questionnement quant à l'accès pour les fauteuils et déambulateurs devant l'EHPAD. En effet, présence d'un « petit trottoir » qui peut rendre difficile son passage. Même chose pour accéder au parc de l'établissement. Nous avons donc envoyé un mail à la mairie pour informer de ce constat bien que la règlementation soit respectée sans souci. Nous attendons pour voir si une solution peut être trouvée.

Pour terminer cette réunion, Marie-Line GATE nous offre un pot de départ après 10 années de présence au Conseil de Vie Social. Merci à elle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30. La prochaine réunion CVS aura lieu le mardi 10 décembre 2024 à 15h00.

Jean-François POIRIER
Directeur



### Aux membres du Conseil de la Vie Sociale

Au Pin-en-Mauges, Le 16 septembre 2024

Mesdames, Messieurs,

En votre qualité de membre du Conseil de Vie Sociale de la Maison de Retraite « Notre Dame de Bon-Secours » du Pin en Mauges, je vous invite à une réunion :

## Le Mardi 1er octobre 2024 à 15h00 Ancienne Accueil de Jour à la maison de retraite

Ordre du jour arrêté conjointement avec la Direction :

- 1 Fiches d'évènements indésirables
- 2 Retour sur la mobilisation « Les Vieux Méritent Mieux !
- 3 Questionnement éthique en lien avec le Covid
- 4 Informations sur les directives anticipées
- 5- Rideaux dans les chambres
- 6 Questions diverses.

Dans l'attente de cette rencontre, veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Mr Jean-François POIRIER
Directeur.

<u>Date</u> : Mardi 01/10/2024	<u>Service</u> : Réunion CVS	Racine : Salariés / Familles / Résidents	Lieu:	<u>Heure de début</u> : 15h <u>Heure de fin</u> :
NOM	Prénom	Fonction	Signature	Horaire de planning (code)
Delaunay	General	Resident	Garans	
ISSI	Sylvid	Animatrice	100	
Bourier	Drexendre	A-S		Soir Alize.
Pointe	Teau François	Dieteur	95	1
Manget	flower	Famille	do	
Gourgow ythin	. Of therese	CA.	Mberoloy.	
GATE Mone Line	M. Line	Governmente	Ale	6
Delaunay	Jeanne	Usidente	Delaunay	
Angelranel	Maire aule	Famille.	19110	
PITHON	Audrey	Salariée,		
				_
FO ADMI 106				dossier\Reunion\106 Reunion emarge

### **FEUILLE EMARGEMENT**

<u>Date</u> : Mardi <b>01/10/2024</b>	<u>Service</u> : Réunion CVS	Racine : Salariés / Familles / Résidents	<u>Lieu</u> :	Heure de début : 15h Heure de fin :
NOM	Prénom	Fonction	Signature	Horaire de planning (code)
	-1,555	- Treation	(A) KION	
	- 3		¥*	

# EHPAD Notre Dame de Bon Secours

## EVENEMENTS INDESIRABLES DEPUIS LE DERNIER CVS (25/06/24)

°2	Date	Heure	Lieu	Service	Typologie	Description des faits	Conséquences	Mesures immédiates / Actions correctives / commentaires
1353	4/9	1	sortie extérieure derrière l'accueil jour	Accueil de jour	Circuit des repas	Chute de la norvégienne supérieure lors du transfert du repas par la cuisine à l'accueil de jour à cause de l'état du sol extérieur et de la difficulté à manœuvrer le chariot.	Vaisselles cassées et repas (entrée et dessert) à refaire. Et par chance pas de blessé.	Aide à remettre la norvégienne supérieure sur le chariot. Etude en cours pour améliorer les accès - problématique également pour l'équipe cuisine et la livraison des repas à l'EHPAD.
1349	26/8		20:00 Chambre 122	Soleil Levant	Circuit du médicament	À 20 h, suite à un manque d'attention, le Circuit du médicament du coucher (Circadin 2mg) d'un , médicament résident a été donné à une résidente à la place de son traitement.	Accepter de la fatigue, aucun changement d'état observé.	Découverte de l'erreur à 20h20, la regulation a été appelé immédiatement. Avis du centre antipoison : aucun risque apparent, pas de nécessité d'observation et autorisation de distribuer les médicaments du coucher à la résidente.
1345	16/8		18:32 salle de repas	Instant	Circuit du médicament	Erreur de distribution de médicaments entre . deux résidentes (traitement du soir d'une résidente donné à une autre)	Traitement identique - Pas de conséquence.	Appel du 15 par l'As du soir.
1344	21/8	9:30	9:30 salle de repas	Instant	Circuit du médicament	Ce matin, lors de la prise du petit déjeuner, le résident ayant été installé avec son plateau de petit déjeuner et ses médicaments écrasés mis dans sa compote, il a pris 2 cuillères de sa compote, l'agent la laisser prendre la suite seul. Un résidente passant près de lui, lui a pris son plateau et a mangé sa compote dans lequel il y avait ses médicaments.	Surveillance de l'état de la résidente. Pas eu de conséquence, pas de risque.	Appel le 15, et expliquant ce qui avait été pris comme traitement prise de ses constantes et surveillance de sa glycémie sur la journée.
1330	29/7	21:19	21:19 chambre 105	Source	Circuit du médicament	Traitement donné deux fois : à 18h30 et à 21h car IDE a donné les traitements lors du repas, et redonné au coucher.	Risque d'endormissement.	Appel astreinte et le 15 médecin urgentiste Le 30/07/2024 : rappel de la conduite à tenir en cas d'erreur d'administration de traitement par mail le lendemain à l'ensemble de l'équipe. Rappel aux infirmières de communiquer aussi avec les équipes quand changement de l'habitude d'administration de traitement.
1328	26/7		5:54 cuisine		Rigueur professionne IIe	Retrouvé un faux ongle collé sur une brique de jus d'orange dans le local réfrigéré en cuisine	Manque d'hygiène	Appartient à un jeune de l'Institut en prescription à l'EHPAD - l'IDEC de l'EHPAD a été vu avec l'IDEC de l'Institut le 25/07 pour respect
1327	25/7		12:05 EHPAD	Adminis tratif	Précautions standard	L'équipe de nuit a retrouvé un faux ongle collé sur une brique de jus d'orange.	Non-respect des précautions standard.	des règles d'hygiène lors des prescriptions - même règles que pour les salariés en poste.

EVENEMENTS INDESIRABLES DEPUIS LE DERNIER CVS (25/06/24)

	_		
Le professionnel concerné a été identifié et le règlement intérieur lui a été rappelé. Le protocole HDM a été mis à jour et diffusé pour rappel à l'ensemble du personnel en juillet.	A été mieux calmé, demande au Dr d'augmenter les doses pour un meilleur confort L'IDE a préparé deux seringues en avance - a été revu avec le service infirmier : rappel des recommandations : pas de préparation des gouttes en amont et administration des stupéfiants par l'IDE.	Demander au Dr de noter son traitement au soir et non au coucher , et laisser son Seresta au coucher Défaut transmission d'informations	
La peau n'est pas marqué, à vérifier par la suite	La résidente a reçu 4 gttes.	RAS , pas de conséquence , juste légère surveillance	
Lors de l'accompagnement à la toilette de la résidente, retrouvé un faux ongle collé au niveau du siège	Préparation de deux seringue de Mo avec 2 gttes pour une résidente de l'instant L'IDE était occupé à préparer et donner les petits déjeuners aux résidents , était ok avec l'As pour qu'elle donne les gttes , seringue posé près d'elle , je suis allé les donner avant médicament que les soins ne soient fait, l'AS n'a pas entendu et a pris l'autre seringue que j'avais posé sur le chariot de médicament , en attendant de la rapporté au coffre , seringue de 2 gttes donné en sus a la résidente ? sans m'en avertir	a reçu son traitement du soir en het donné par L'IDE au repas du pas que les AS aient trop de s à donner au couché (Doliprane nieux au diner ) avaient l'habitude de lui ormation n'était pas passé que t donné, N'ayant pas trouvé de pensait que L'IDE avait oublié.	
Matériel inadapté au résident	Circuit du médicament	Circuit du médicament	
Source			
2/7 10:34 Chambre 111	8:57 l'Instant	30/6 20:31 Service de la Source	
10:34		20:31	
	30/6		
1322	1321	1320	

### **Poirier**

De: Envoyé: servicejuridique@fnadepa.com vendredi 27 septembre 2024 14:16

Objet:

Publication rapport sénatorial « EHPAD : un modèle à reconstruire »

Bonjour,

La Commission des affaires sociales du Sénat a publié ce 25 septembre 2024, les conclusions très attendues de la mission d'information intitulée « *EHPAD : un modèle à reconstruire* ». Ce rapport fait le point sur les défis financiers et humains auxquels notre secteur est confronté, tout en proposant des réformes structurelles essentielles pour assurer un avenir pérenne aux Ehpad.

Le rapport et sa synthèse sont disponibles ici.

### 1) Etat des lieux des défis financiers et humains

Constat d'une crise financière sans précédent: En 2023, 66 % des EHPAD étaient déficitaires, contre seulement 27 % en 2020. Ce déficit s'explique par une baisse des taux d'occupation, combinée à un effet « ciseaux » entre recettes et dépenses, et aggravé par l'inflation et des revalorisations salariales insuffisamment compensées par les financements publics. Les déficits sont essentiellement concentrés sur les sections hébergement et dépendance.

### 2) Propositions de réformes structurelles

Révision de la tarification : Le modèle actuel de financement en trois sections est jugé obsolète. Le rapport propose d'élargir l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance. De plus, une valeur nationale de convergence des point GIR est recommandée pour limiter les disparités territoriales.

Refonte des outils d'évaluation: Une refonte des référentiels PATHOS et AGGIR est préconisée, notamment pour optimiser la charge administrative des équipes soignantes et pour inclure avec pertinence les mesures de prévention. En outre, le rapport recommande une généralisation du tarif « global » pour la détermination du forfait soins, afin d'améliorer l'efficience et d'internaliser certaines dépenses médicales.

**Indexation sur l'inflation**: Le rapport insiste sur la nécessité d'**indexer les financements sur l'inflation**, afin de garantir une augmentation régulière des dotations et d'éviter de futurs déficits structurels.

**Deuxième journée de solidarité**: Il est suggéré de créer une deuxième journée de solidarité, impliquant la suppression d'un jour férié, permettant ainsi de générer jusqu'à 2,4 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour financer durablement la branche autonomie.

Renforcement des ressources humaines: Le rapport souligne l'urgence d'accroître l'attractivité des métiers du grand âge, notamment par une revalorisation salariale durable et une augmentation du nombre de soignants par résident (objectif de 8 ETP pour 10 résidents). Le statut des infirmiers coordonnateurs en Ehpad doit également être reconnu tandis qu'une stratégie de mutualisation des ressources à l'échelle territoriale (via les GCSMS, CRT, etc.) est encouragée. Le rapport invite en outre à homogénéiser les conditions d'accès aux emplois de soignant entre les fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Modernisation écologique et numérique: La transition énergétique et numérique est cruciale pour adapter les établissements aux besoins des résidents et des équipes. Les investissements prévus par l'État, bien que louables, demeurent toutefois insuffisants au regard de l'ampleur des enjeux.

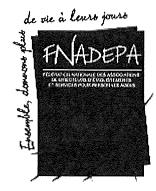
La FNADEPA salue la lucidité et la pertinence des constats dressés dans ce rapport. Les propositions formulées rejoignent celles que la Fédération défend depuis plusieurs années. Toutefois, nous tenons à souligner que ces

mesures doivent être accompagnées d'actions rapides et concrètes. L'indexation des financements sur l'inflation et la mise en place de mécanismes pluriels de financement sont des prérequis indispensables pour sortir durablement de cette crise.

La FNADEPA plaide pour une réforme globale et ambitieuse, qui ne se contente pas de panser les plaies, mais qui reconstruise un modèle pérenne et solidaire pour l'accompagnement des personnes âgées dépendantes. Il est impératif de repenser plus largement le financement de la branche autonomie pour garantir des ressources stables et suffisantes à long terme.

La FNADEPA est prête à collaborer étroitement avec les pouvoirs publics pour soutenir la mise en œuvre de ces mesures.

### Cordialement,



### Mathilde Allard

Service Juridique

01 49 71 55 35 servicejuridique@fnadepa.com

FNADEPA 3 rue Vergniaud 75013 PARIS

Si vous ne souhaitez plus recevoir de mails de la part de la FNADEPA, vous pouvez vous desinscrire en <u>cliquant ici</u>.